

SYNODE DU 15 juin 2005

A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

Le Synode a validé les élections ci-après :

a) Nouveaux députés:

- Mme Martine Matthey, paroisse du Val-de-Travers, permanente
- M. Joël Pinto, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, permanent
- Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, laïque
- M. Philippe Schaldenbrand, paroisse du Joran, permanent
- M. Daniel Schneider, paroisse du Joran, laïc

b) Nouveaux suppléants:

- M. Jean-Philippe Calame, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, permanent
- M. Georges-André Monnier, paroisse du Joran, laïc
- M. Pierre Tripet, paroisse de La Chaux-de-Fonds, permanent

c) Élections complémentaires:

Bureau du Synode – secrétaire :

Mme Marianne Huguenin, paroisse de La Chaux-de-Fonds, laïque

Commission de consécration :

Membre diacre :

M Philippe Schaldenbrand

Membre laïc :

Mme Nathalie Leuba

B. RAPPORTS ET RESOLUTIONS

Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale

Le Synode accorde l'agrégation au corps diaconal et pastoral à la **diacre Viviane Maeder** et aux **pasteurs Zachée Betché** et **Didier Wirth**.

Résumé des procès-verbaux des 146e et 147e sessions du Synode

Le Synode accepte le résumé des procès-verbaux des 146e et 147e sessions du Synode

Rapport du Conseil synodal sur sa gestion en 2004

Le Synode accepte le rapport d'activité du Conseil synodal pour l'année 2004

Comptes de l'exercice 2004

Le Synode accepte les comptes et bilan de l'exercice 2004.

Rapport des commissions synodales

Le Synode accepte les rapports d'activité de la commission de consécration pastorale et diaconale et de la commission d'examen de la gestion.

Rapport du Conseil synodal sur Le Louverain

RESOLUTION 148-A

Le Synode décide de garder le Louverain en tant que centre de compétences de l'EREN.

RESOLUTION 148-B

Le Synode confirme les trois axes d'exploitation, à savoir : l'accueil hôtelier, le programme d'activités organisées par Le Louverain et la mise à disposition de compétences et d'un réseau de connaissances.

RESOLUTION 148-C

Le Synode donne son accord pour le processus esquissé, pour autant que le financement externe soit assuré à la date du Synode de décembre 2005 :

- Maintien de la subvention sur cinq ans.
- Engagement d'un chef de projet à temps partiel, dont le taux d'emploi reste à définir par le Collège du Louverain en fonction des besoins.
- Financement externe des travaux de rénovation et adaptation.
- Rénovation et adaptation du Louverain sur cinq ans.

RESOLUTION 148-D

Le Synode décide que le chef de projet est responsable, parmi les tâches à définir par le Collège du Louverain, de

- Trouver un financement.
- Evaluer l'attachement de l'EREN (paroisses et centres cantonaux) au Louverain.
- Faire des propositions sur la manière d'exprimer cet attachement.

Rapport du Conseil synodal sur l'amélioration des conditions de travail et salariales

RESOLUTION 148-E

Le Synode décide de garder une structure de salaire égalitaire pour les permanents occupant un poste inscrit au tableau des postes.

RESOLUTION 148-F

Le Synode charge le Conseil synodal de préparer un rapport sur les modalités et les implications de la suppression de la classe B pour les diacres et laïques figurant au tableau des postes.

RESOLUTION 148-G

Le Synode décide d'une augmentation linéaire des salaires de 5%, en deux tranches, dès 2006, (2,5% en 2006 et 2,5% en 2007).

RESOLUTION 148-H

Le Synode charge le Conseil synodal de négocier avec les paroisses et Centres cantonaux les modalités de cette application et ses incidences, dans le cadre de l'assainissement général des finances.

RESOLUTION 148-I

Le Synode décide que les heures bénévoles ne figurent plus dans le cahier des charges et fixe, par conséquent, le temps de travail à 42 heures hebdomadaires, en moyenne, dès le 1er janvier 2006.

RESOLUTION 148-J

Le Synode décide que les permanents ont droit à deux jours de congé hebdomadaire dès le 1er janvier 2006.

Rapport du Conseil synodal sur Terre Nouvelle et la cible synodale 2006

RESOLUTION 148-K

Le Synode garantit aux œuvres, pour 2006, le montant global de 595'000.-- fr.

Rapport du Conseil synodal sur le projet d'une journée synodale

RESOLUTION 148-L

Le Synode décide de la tenue d'une Journée synodale, le samedi 21 janvier 2006 avec l'objectif principal suivant : "Dégager des éléments de réponse aux questions : Que voulons-nous faire aujourd'hui dans l'EREN ? Qui voulons-nous être dans le contexte actuel ?"

RESOLUTION 148-M

Le Synode valide les objectifs particuliers et les moyens proposés ci-dessus.

RESOLUTION 148-N

Le Synode charge le Conseil synodal de l'organisation de la Journée synodale; ce dernier formera un groupe composé d'une délégation dudit Conseil, de membres du Synode et des formateurs d'adultes du ThEF.

RESOLUTION 148-O

Le Synode charge le Conseil synodal de l'information sur cette Journée synodale.

Rapport du Conseil synodal sur la création d'un poste expérimental d'animateur de la diaconie de proximité

Le Synode a refusé la création d'un demi-poste diaconal expérimental d'animateur - coordinateur de la diaconie de proximité